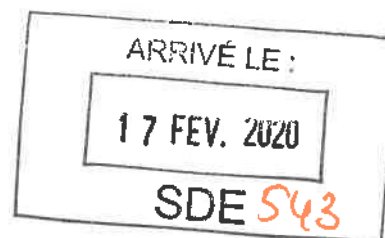


**Annexe 23**  
**Avis instances pour**  
**information**  
**Consultations officielles**

Association « Le Vieux Bruay défend son patrimoine »  
243, rue Jules Marmottan  
62700 BRUAY LA BUISSIÈRE



à Monsieur le Préfet du Pas de Calais

Objet : Plan de Prévention du Risque d'inondation du bassin versant de la LAWE

Bruay, le 13 février 2020

Monsieur le Préfet

L'association « Le Vieux Bruay défend son patrimoine » a bien reçu le projet de P.P.R.I. du bassin versant de la Lawe.

Nous ne pouvons que marquer notre désaccord face à ce projet.

Nous avons eu, à diverses reprises, l'occasion d'affirmer que les digues qui ont été construites vers les années 1920 pour protéger notre quartier dit du Vieux Bruay sont les conséquences de l'exploitation du charbon par la Compagnie des Mines de Bruay. Cette extraction a entraîné des affaissements qui ont perturbé l'écoulement des eaux de la rivière Lawe et ont donc nécessité le dévoiement de ce cours d'eau à un niveau supérieur au quartier du Vieux Bruay qui préexistait à la réalisation de ces travaux.

Les risques inhérents à ces digues devraient logiquement être pris en compte dans un Plan de Prévention des Risques miniers

Les contraintes liées au P.P.R.I. vont s'imposer aux particuliers propriétaires d'habitations dans ce quartier et vont générer une dépréciation de leurs biens. Il n'appartient pas à ces personnes de subir les conséquences du détournement du cours d'eau suite aux affaissements dus à l'exploitation de la houille.

Il devrait appartenir à l'Etat, en tant que successeur des obligations de Charbonnages de France, de prendre en charge les conséquences dommageables que ces habitants auront à subir.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente, Nicole Dzieszynski

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nicole Dzieszynski".

Copie à Monsieur le Directeur de la DDTM



**Pôle**  
**Prévention Prévision**  
**Opérations**  
**Groupement**  
**Prévision des Risques**

Affaire suivie par : Lcl F-X GOUZEL  
Chef du Groupement Prévision des Risques  
☎ 03.21.21.82.32.  
☎ 03.21.21.81.23  
✉ [Prevision@sdis62.fr](mailto:Prevision@sdis62.fr)  
Références : FXG /AR/D20-0091

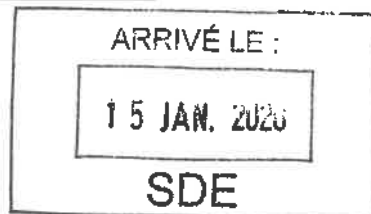
Saint-Laurent-Blangy, le 13 janvier 2020

Le Chef du Groupement Prévision des Risques,

à

**Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais**  
Direction Départementale des Territoires et de la mer  
Du Pas-de-Calais  
Service de l'Environnement  
Unité de Gestion des Risques  
100, avenue Winston CHURCHILL CS10007  
**62022 ARRAS CEDEX**

À l'attention de M. Laurent LATURELLE



**Objet :** Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin versant de la LAWE

**Réf. :** Votre transmission en date du 10 décembre 2019 arrivée dans mes services le 23 décembre 2019.

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre demande concernant le projet cité en objet et après étude de ce dossier, je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce document.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Chef de Groupement,

Lieutenant-Colonel François-Xavier GOUZEL



Nœux-les-Mines, le 10/01/2020

Monsieur le Préfet  
Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer  
100, Avenue Winston Churchill  
62 022 ARRAS  
CS 10007

A l'attention de Laurent Latureau

## Le Président

Nos réf.: RG/SD/9

Objet : Consultation officielle  
pour le PPRI de la Lawe

Monsieur le Préfet,

Je vous remercie pour l'envoi des documents de la consultation officielle du Plan de Prévention du Risque d'Inondation du bassin versant de la Lawe.

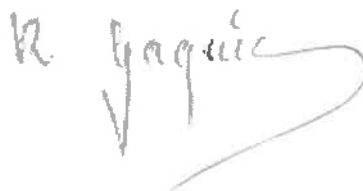
Le SYMSAGEL, porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Lys, soutient l'avancement de cette démarche essentielle au programme. Les documents produits, comme indiqué lors des consultations techniques, sont d'une qualité technique et pédagogique appréciable.

Certaines informations faciliteraient, toutefois, le positionnement des communes en améliorant leur compréhension de l'impact du document :

- un comptage des habitations, des ERP et des activités économiques et agricoles concernées par chaque zone du règlement par commune ;
- une synthèse du nombre de diagnostics de vulnérabilité et de plans de mise en sécurité à réaliser et restant à la charge de chaque commune avec une indication des financements mobilisables dans ce cadre.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à cette recommandation, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président,**



**Raymond GAQUERE**

**Copie aux communes concernées par le PPRI de la Lawe**